

COMMUNE DE BÉGANNE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché le
ID : 056-215600115-20220224-DELIB2022_004B-DE



D2022-004

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Date de convocation :
18 février 2022
Membres en exercice : 15
Présents : 12
Absents ayant donné un pouvoir : 3
Absents n'ayant pas donné de pouvoir : 0
Secrétaire de séance :
Emmanuelle LE BRUN

POUVOIRS

- ✓ Anthony de BOUARD à
Emmanuelle LE BRUN
- ✓ Fabienne DANIEL à Valérie LE COMTE
- ✓ Michel MOQUET à
Marie-Noëlle COUËRON

VOTES

- Pour : 13
- ✓ RYO Bernard
 - ✓ DE LANTIVY François
 - ✓ LE BRUN Emmanuelle
 - ✓ POUPART Michel
 - ✓ LEFEUVRE Florence
 - ✓ GUYON Isabelle
 - ✓ BEGOUIN Hubert
 - ✓ SOUCHET Yvonnick
 - ✓ JARNIER Dominique
 - ✓ DEBOUARD Anthony
 - ✓ LE COMTE Valérie
 - ✓ DANIEL Fabienne
 - ✓ TUAL Virginie
- Contre : 0
- Abstention : 2
- ✓ MOQUET Michel
 - ✓ COUËRON Marie-Noëlle

DEFINITION DE LA POLITIQUE COMMUNALE DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

L'an deux mil vingt-deux, à vingt heures, le jeudi vingt-quatre février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard RYO, Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le document « politique communale de soutien à la vie associative » annexée à la présente ;

ENTENDU le rapport de d'Emmanuelle LE BRUN ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le document « politique communale de soutien à la vie associative » annexée à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à mener toute action visant à mettre en œuvre de cette politique.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard RYO